

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

6 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2017-02-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2017-02-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2017

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis en y apportant la correction suivante, à savoir :

À la résolution 2017-01-14 on doit y lire proposé par le conseiller monsieur Dominique Ouellet.

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017.

ADOPTÉE

2017-02-22 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 17 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 17 janvier au 6 février 2017, pour un montant de 35,567.07 \$ et numérotés consécutivement de 2764 à 2773 pour les chèques de payes et de 3792 à 3820 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2017-02-23 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
ADMQ – COTISATION 2017 — # 7299

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 7299 ADMQ – 859.64 \$ incluant les taxes
Cotisation 2017 (adhésion + assurances)

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2017-02-24 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR DEUX COLLECTES
D'OBJETS VOLUMINEUX ET DES COLLECTES DOUBLES
DURANT, LA SAISON ESTIVALE

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour deux collectes d'objets volumineux le 31 mai et 21 septembre ainsi que sept (7) collectes additionnelles des matières résiduelles durant la période estivale par Groupe Bouffard.

ADOPTÉE

2017-02-25 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU
PARE-BRISE DU CAMION DE VOIRIE

Considérant qu'une fissure s'est faite sur le pare-brise du camion de voirie Ford F-150;

Considérant que la franchise de la municipalité est à 1000 \$;

Considérant que Lebeau vitres d'autos de Matane a déposé une soumission pour la réparation dudit pare-brise;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour une somme de 413.94 taxes incluses de la compagnie Lebeau vitres d'autos de Matane pour la réparation du pare-brise du camion de voirie.

ADOPTÉE

2017-02-26 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX RUE DU ROSAIRE

Considérant qu'il a été constaté que la rue du Rosaire avait besoin de travaux majeurs suite à une détérioration importante due au mauvais drainage de ladite rue;

Considérant que le Conseil municipal a demandé au service de génie de la MRC de La Matanie d'évaluer les travaux à faire et leurs coûts;

Considérant que les travaux sont les suivants, à savoir :

Rue du Rosaire

- | | |
|------------------------|-----------|
| • Fossé rue du Rosaire | 10 000 \$ |
| • Enlèvement du pavage | 5 000 \$ |
| • Pavage | 29 000 \$ |

Rue de la Croix

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| • Installation du réseau pluvial | 27 000 \$ |
| • Enlèvement de pavage | 3 500 \$ |
| • Pavage | 19 000 \$ |

Total du projet 93 500 \$

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches sollicite une aide financière auprès de notre Député, Monsieur Pascal Bérubé, dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

2017-02-27 AVIS DE CONSULTATION – DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES – CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE GROSSES-ROCHES

Considérant que la municipalité a reçu un avis de consultation le 20 janvier 2017 concernant une demande d'exemption de taxes foncières au Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches;

Considérant que le Conseil municipal constate que l'organisme a mis sur pied plusieurs activités qui favorisent les échanges et le divertissement de la population et ne voit pas d'objection à cette décision;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal approuve la demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour les activités exercées au 159, rue Monseigneur-Ross à Grosses-Roches ainsi que pour les taxes de service du Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches Les Cœurs vaillants.

ADOPTÉE

2017-02-28 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 328 sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil pour déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité de Grosses-Roches.

2017-02-29 APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine et est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents, considérant que madame Nathalie Ayotte ayant voté contre :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé* et à cet effet, demande au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

- b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADPOTÉE

**2017-02-30 DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE POUR LE PRIX DU CAMF 2017
(CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE)**

Considérant que la municipalité s'est beaucoup impliquée dans le cadre de sa politique Municipalité amie des aînés et de son projet forum d'action sociale des aînés par de nombreuses activités qui ont été très appréciées par la communauté;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal approuve le dépôt d'une candidature pour la Municipalité de Grosses-Roches pour le Prix du CAMF 2017.

ADOPTÉE

**2017-02-31 IMMEUBLE DU 355 ROUTE 132 EST – GROSSES-ROCHES
PROPRIÉTAIRE LES APÔTRES DE L'AMOUR INFINI**

Considérant que la secte des Apôtres de l'Amour infini propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité a déjà été exemptée de taxes par le gouvernement suite à la décision d'un lieu de culte;

Considérant qu'elle a fait l'acquisition d'une usine située 355 Route 132 Est à Grosses-Roches en 2016;

Considérant que les élus refusent que cet immeuble soit aussi classé comme lieu de culte et exempt de taxes par le gouvernement;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal s'opposerait à toute exemption de taxes si le gouvernement venait qu'à rendre une décision en ce sens pour ledit immeuble occupé par les Apôtres de l'amour infini s'il y avait lieu.

ADOPTÉE

Dossier travaux côte rue de la Mer :

La directrice générale est priée de communiquer avec le service de génie de la MRC de La Matanie afin que l'ingénieur mette à jour le dossier de travaux de la côte sur la rue de la Mer. (appel d'offres, plans et devis faits en 2015)

**2017-02-32 AUTORISATION DE DON – FONDATION PAUL-PINEAULT
POUR SOULAGER L'ALZHEIMER,**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense et le paiement pour une somme de 100 \$ pour un don à la Fondation Paul-Pineault pour soulager l'Alzheimer (Maison J. Arthur Desjardins).

ADOPTÉE

2017-02-33 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 45.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **6 février 2017** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

André Morin
Maire